



Campagne Lunounette

Loïc Gianati et Sonia Markotic
Tél 06 15 19 15 21 – 06 83 73 97 05
E-mail : campagne.lunounette@gmail.com
Légumes issus de l'agriculture biologique
Contrôle Ecocert

AMAP du Flayosquet



CONTRAT ANNUEL D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Avril 2018 à mars 2019

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires, conformément à la charte de l'AMAP en Dracénie, en vue :

- d'une part de soutenir l'exploitation agricole « Campagne Lunounette » à Aups
- d'autre part de fournir aux adhérents de l'AMAP qui le souhaitent des paniers de légumes de saison produits sur ses terres.

La Campagne Lunounette s'engage à livrer aux **adhérents de l'AMAP** un panier de légumes de saison le jeudi de 18h à 19h15 à l'Usine de la Redonne au Flayosquet.

Ce contrat débute avec la distribution du 05/04/2018 et se termine avec celle du 28/03/2019.

Les paniers d'avril, mai et juin ne seront livrés qu'une semaine sur deux, les semaines paires. Cinq semaines d'interruption sont prévues le reste de l'année et vous seront communiquées à l'avance. Il y a donc 41 distributions prévues au cours de ce contrat et son prix a été calculé en tenant compte de la production escomptée et des périodes d'absence.

Le montant de ce contrat saisonnier est fixé à 624€ (soit, en moyenne, 15€ le panier, sachant que les paniers sont "petits" les mois de février, mars, avril et mai, s'étoffent progressivement courant juin, pour devenir "gros" du mois de juillet au mois de janvier suivant), le poids moyen du panier étant variable d'un mois à l'autre selon la production du moment.

Le consomm'acteur

Nom et prénom :

Adresse :

s'engage pour cette période à venir chercher son panier de légumes les semaines précisées précédemment et à régler à l'avance cette partie de la récolte selon le prix et les modalités convenues. Il s'engage également à **tenir au moins une permanence** durant la saison.

Règlement en :

- deux fois 312€ (encaissement début avril, puis variable selon les besoins de trésorerie sauf si précisé sur les chèques)
- six fois 104€ (encaissement début avril, juin, août, octobre, décembre et février)
- douze fois 52€ (encaissement tous les débuts de mois de la période du présent contrat)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **GIANATI Loïc**.

La totalité des chèques est à remettre au producteur lors de la signature du contrat.

MERCI pour votre soutien ☺

Signature du consomm'acteur

Signature du producteur

CONTRAT ANNUEL D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Avril 2018 à Mars 2019

(partie à conserver par les producteurs)

La Campagne Lunounette s'engage à livrer aux adhérents de l'AMAP en Dracénie un panier de légumes de saison le jeudi de 18h à 19h15 à l'Usine de la Redonne au Flayosquet. Ce contrat débute avec la distribution du 05/04/2018 et se termine avec celle du 28/03/2019. Il y aura une distribution une semaine sur deux jusqu'à la fin juin, les semaines paires, puis une distribution par semaine jusqu'à la fin du contrat, avec cinq semaines d'interruption, soit 41 distributions prévues.

Le montant de ce contrat annuel est fixé à 624€ pour les douze mois.

Le consomm'acteur Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

s'engage pour cette période de douze mois à venir chercher son panier de légumes les semaines précisées précédemment et à régler à l'avance cette partie de la récolte selon le prix et les modalités convenues.

Il s'engage également à tenir au moins une permanence durant la saison.

Règlement en :

- deux fois 312€ (encaissement début avril, puis variable selon les besoins de trésorerie, sauf si précisé sur les chèques)
- six fois 104€ (encaissement début avril, juin, août, octobre, décembre et février)
- douze fois 52€ (encaissement tous les débuts de mois de la période du présent contrat)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **GIANATI Loïc**.

La totalité des chèques est à remettre au producteur lors de la signature du contrat.

MERCI pour votre soutien ☺

Signature du consomm'acteur

Signature du producteur

Les signataires adhèrent aux statuts et à la charte de l'AMAP.